

La reconstruction de Place-Royale à Québec

Isabelle Faure

Volume 36, numéro 98, 1992

La géographie humaine structurale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022271ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022271ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

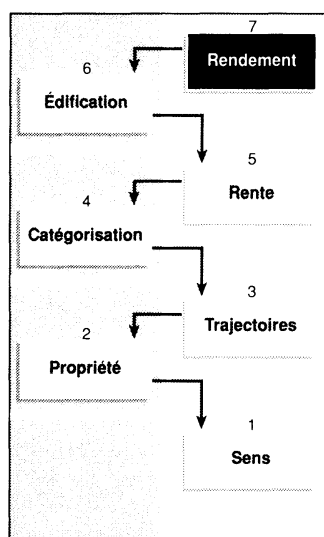
0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Faure, I. (1992). La reconstruction de Place-Royale à Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 36(98), 321–336. <https://doi.org/10.7202/022271ar>



La reconstruction de Place-Royale à Québec

Isabelle Faure

Laboratoire des théories des mutations urbaines,
Université de Paris VIII, France;
Centre de recherches en aménagement et développement,
Université Laval, Québec (Québec)

Le site de Place-Royale en basse ville de Québec accueillit le premier établissement européen permanent d'Amérique du Nord et devint le centre résidentiel, commercial et portuaire de Québec durant toute la durée du Régime français (Noppen *et al.*, 1979). Pour ces raisons, il est étroitement associé à l'histoire de la Nouvelle-France. Toutefois, l'architecture française n'était plus guère visible à Place-Royale au début du XX^e siècle. Les ajouts et les apports ultérieurs à la Conquête anglaise (1759) l'avaient en effet éliminée sinon masquée. Seule résistait réellement une trame urbaine qui avait peu évolué depuis 1685. Par ailleurs, ce quartier de Place-Royale, autrefois peuplé et animé, était délabré et quasi à l'abandon au début du XX^e siècle. Ainsi, on se souciait peu de son sort quand, dans les années 1950, des voix s'élevèrent pour mettre en évidence l'importance historique de ce lieu et pour déplorer la perte de son caractère architectural originel. S'ensuivirent deux interventions qui, supprimant les modifications apportées aux XIX^e et XX^e siècles, redonnèrent à deux édifices du quartier leur aspect d'antan. Elles furent le prélude d'un vaste programme, qualifié au départ de «restauration», mais qui s'est avéré être dans les faits une reconstruction de l'ensemble du secteur en style ancien «canadien-français».

L'objectif de la présente note n'est pas de juger de la qualité ou de la pertinence de la reconstruction entreprise à Place-Royale. L'intention est simplement de présenter une recherche en cours¹, dont le but est de comprendre pourquoi et comment un intérêt collectif pour le patrimoine urbain de Place-Royale a conduit à une reconstruction en style ancien et non pas, comme il a été soutenu dans les premières étapes de l'opération, à une restauration.

Notre démarche sera d'identifier, grâce à l'analyse des textes directement produits par les principaux intervenants, les significations sociologiques de ce réaménagement d'un quartier historique de Québec. Plus largement, notre

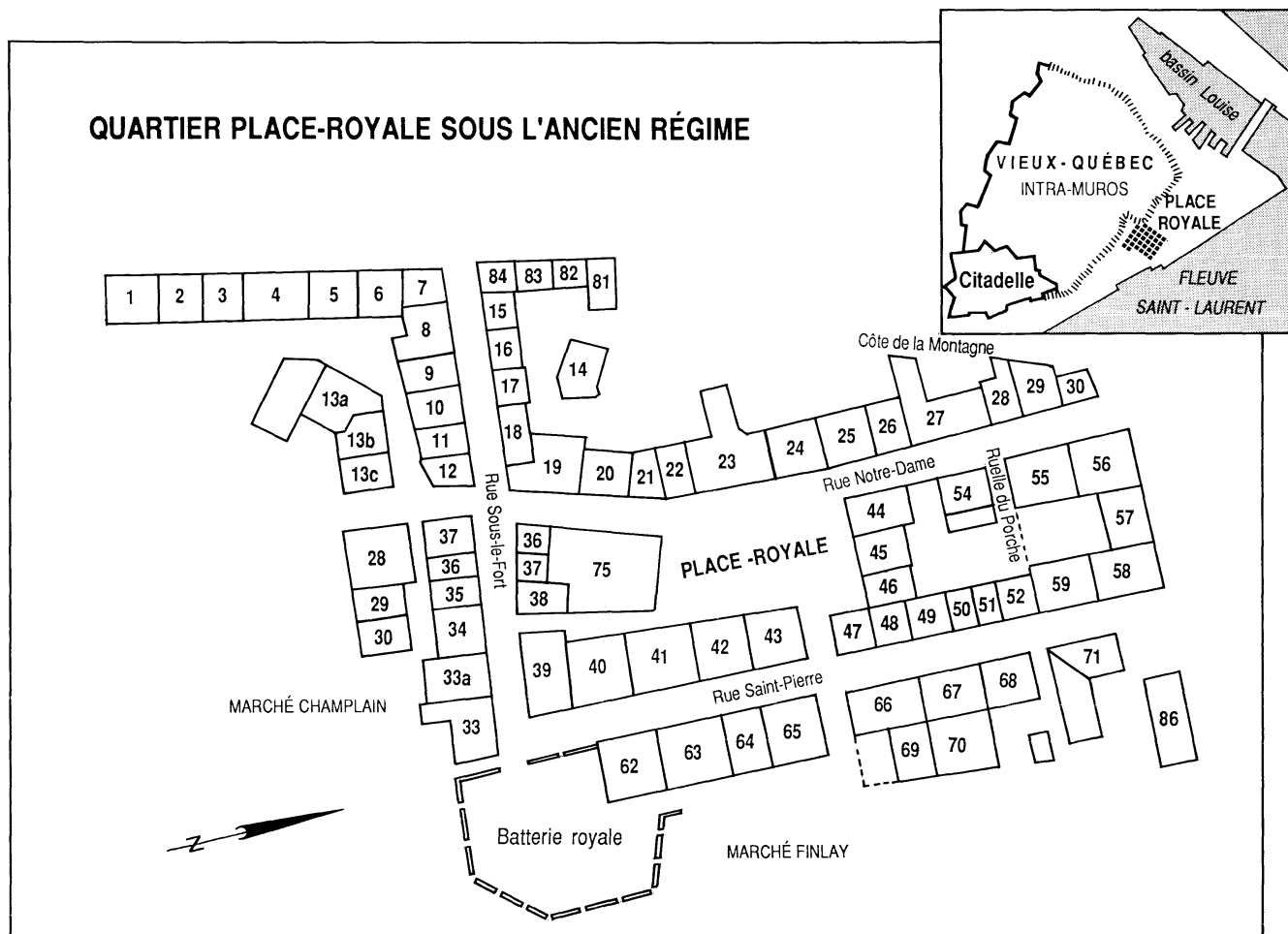


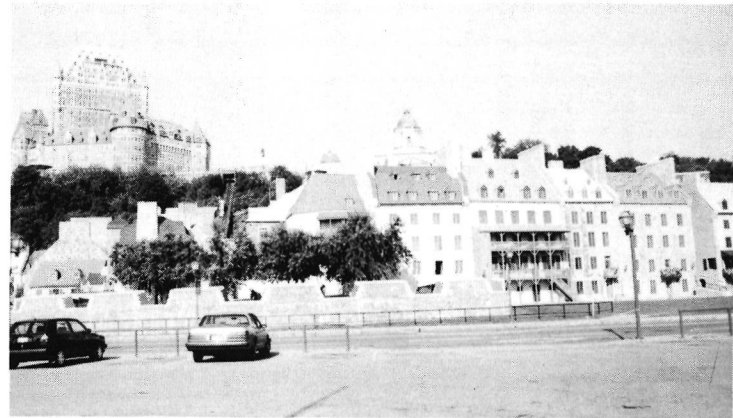
Figure 1

MAISONS :

1	Demers	40	Pachot
2	Amyot	41	La Gorgenidère
3	Langlois	42	Formel
4	Rochon	43	Barbel
5	Guyon	44	Dumont
6	Labrière	45	Le Picart
7	Rouvray	46	Jérémie
8	Maisonbasse	47	Rivet
9	D'Amour	48	Rageot
10	Roussel	49	Nolan
11	Du Roy	50	Marchand
12	Le Duc	51	Dumais
13a	Chevalier	52	Du Porche
13b	Frerot	54	Milot
13c	Chenaye	55	Pardis
14	Canac	56-57	Perthuis
15	Larchevêque	58	Panet
16	Thivierge	59	Dunière
17	Chasle	61	Jardin
18	Berlinguet	62	Des Jésuites
19	Riverin	63	Renaud
20	Domptail	64-65	Beaudoin
21	Barbier	66-69	Leber
22	Duburon	67-70	Charest
23	Smith	68	St-Amant
24	Hazeur	71-86	Soeurs
25	Soumandre	75	Église Notre-Dame- des-Victoires
26	La Norraye	76	Pinault
27	Landron	77	Cugnet
28	Morin	78	Gaillard
29	Davaine	79	Soulard
30	Grenon	80	La Cetière
33	Guérault	81	Allard
33a	Chinic	82	Paris
34	Couillard	83	Michel
35	Maheu	84	Roger
36	Niel		
37	Sagot		
38	Chaumereau		
39	Parent		



Source: L. Noppen et al., 1979, p. 412, d'après un dessin de Fonville, 1699.



Photographie: Jean Cameau, 1992.

recherche souhaite, à partir de cet exemple, contribuer à l'étude des fondements culturels et idéologiques des concepts de monument historique et de restauration.

Pour rendre compte de notre problématique de recherche, nous présenterons d'abord les origines et les principales étapes de la reconstruction de Place-Royale. Nous dégagerons ensuite les arguments des promoteurs du projet pour justifier la démolition de vestiges non représentatifs de l'époque de la Nouvelle-France et la reconstruction en style ancien.

LES ÉTAPES DE LA RECONSTRUCTION DE PLACE-ROYALE

L'histoire de la reconstruction de Place-Royale reste largement méconnue. Aussi, convient-il en premier lieu d'en récapituler les principales étapes.

En 1953, Gérard Morisset, alors directeur de l'Inventaire des œuvres d'art de la province de Québec, publia un article dans *La Patrie* où il retraçait l'histoire de l'hôtel Chevalier, situé à proximité immédiate de Place-Royale (Morisset, 1953, pp. 36-37). Morisset y célébrait la beauté de cet édifice dont le plus grand mérite aurait été de représenter dignement l'époque de la Nouvelle-France qui, pour lui, était «la plus brillante de notre architecture». C'est pourquoi il souhaita la restauration de cet hôtel dans l'esprit du XVIII^e siècle: «Si nous avions un peu de respect pour l'œuvre de nos ancêtres, nous restaurerions ce charmant hôtel et l'habitation voisine, celle de l'orfèvre Joseph Pagé; du même coup, nous donnerions aux propriétaires voisins l'idée de restaurer leurs maisons dans l'esprit du XVIII^e siècle» (1953, p. 37). Morisset étaya son projet dans un mémoire qu'il présenta deux ans plus tard à la Commission des monuments historiques (1955). En 1957, le gouvernement du Québec acquérait les deux propriétés en question. Les travaux commencèrent en 1958 sous la direction de l'architecte André Robitaille et s'achevèrent en 1960 (Cloutier *et al.*, 1978, p. 18).

La Commission des monuments historiques confia l'étude du projet de «restauration» d'une maison incendiée de Place-Royale, la maison Sacks, à Robitaille (1960), et la recherche historique à l'historien et archéologue Michel Gaumond (1965, 1971 et 1978). Robitaille proposait la démolition de cette maison à cause du mauvais état de ses fondations; de plus, «elle ne s'intégrait pas assez à cette trame très serrée d'édifices anciens partiellement authentiques qu'est Place Royale» (1978, p. 3). Il souhaitait par conséquent la reconstruction de cette maison soit dans le style traditionnel du XVIII^e siècle, soit dans un style contemporain. Elle fut rebâtie de 1960 à 1964 dans un style ancien pour devenir la maison Fornel, du nom de son propriétaire au XVIII^e siècle. Elle est, d'après Robitaille, un édifice d'accompagnement, ce qui signifie que l'extérieur est à l'ancienne — avec notamment certaines pierres taillées à la main suivant des techniques du Moyen Âge —, tandis que l'ossature est en béton (1978, p. 15).

Robitaille insista également sur le fait qu'une action devait être menée sur l'ensemble de Place-Royale. Dans cet esprit, il élaborait un projet de transformation de l'hôtel Louis XIV (1961) et un programme d'aménagement de toute la basse ville (1962). Enfin, Robitaille proposa de donner une nouvelle vocation à la place. Elle devait devenir, d'après lui, un lieu de divertissement culturel, la «Place d'Art» de Québec (1978, p. 9).

Une action globale fut décidée en 1967, lorsque le gouvernement du Québec fit du réaménagement de tout le quartier entourant Place-Royale une priorité. Une loi fut promulguée le 8 août. Elle définissait un périmètre d'intervention comprenant 64 immeubles et confiait l'exclusivité de la maîtrise d'œuvre au ministère des Affaires culturelles (*Loi concernant Place Royale*, 1967). Cette loi permettait ainsi au gouvernement du Québec d'acquérir ce site historique. Cette acquisition était facilitée par le fait que certains édifices étaient abandonnés, tandis que d'autres avaient été incendiés. Les premiers travaux débutèrent en 1968 avec la restauration de l'église Notre-Dame-des-Victoires, ce qui fut l'occasion de la découverte, sous les fondations, des vestiges de l'«Abitation» de Champlain (Cloutier *et al.*, 1978, pp. 20-21).

Parallèlement, un nouveau projet d'aménagement fut lancé par l'architecte Pierre Mayrand (1966, 1968a, b et c), illustré par les planches de l'architecte Gilles Villandré (1968). Les dessins étaient fortement inspirés de ceux du major Richard Short, réalisés aussitôt après les bombardements de 1759 (Cloutier *et al.*, 1978, p. 43). Quant à la restauration envisagée, elle devait laisser, selon Mayrand, une large part à l'inspiration de son concepteur: «Le restaurateur des monuments historiques retourne aux sources de l'inspiration et de l'exécution un peu comme l'artiste de la Nouvelle-France [...]. Le restaurateur a pour tâche principale de conserver, mais il ne doit pas négliger les possibilités infinies de l'illustration» (1968a, appendice G). S'autorisant ainsi d'une présumée liberté artistique — le monument à restaurer étant conçu comme une nouvelle œuvre d'art à créer —, le projet Mayrand, qui se souciait peu de la réalité historique, ouvrait donc la voie à des démolitions et à des reconstructions.

En 1970, alors que le ministère des Affaires culturelles avait déjà acquis 47 propriétés, une entente fédérale/provinciale donnait un nouvel essor à l'entreprise, notamment sur le plan financier (*Colloque Place Royale*, 1978, p. 18). Elle stipulait que la «restauration» de Place-Royale devait se faire dans un but touristique. On proposait donc un changement de l'occupation de ce lieu. Ayant perdu sa vocation première, le quartier était en effet devenu un espace propice à une réaffectation touristique. À la suite de cette entente, un organisme dépendant directement du cabinet du ministre des Affaires culturelles, le Bureau de coordination de Place Royale, fut créé pour gérer les travaux (*ibid.*).

Toujours en 1970, le *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec* était formulé par le Comité de rénovation du Vieux-Québec. Ce dernier recommandait en particulier que les édifices de Place-Royale, qui ne s'intégraient pas dans le style «traditionnel canadien-français», soient détruits et reconstruits conformément à ce style ancien (1970, pp. 126-167). Il est intéressant de souligner que cette

recommandation allait à l'encontre du reste du document, qui rejetait toute reconstruction à l'ancienne pour l'ensemble du Vieux-Québec. Or rien ne justifie, dans ce texte, le caractère d'exception de Place-Royale.

Les travaux débutèrent peu après la rédaction de ce document avec comme toute directive: «Le projet est orienté vers une exploitation touristique rentable, le tout conformément aux règles de l'archéologie, de l'histoire et de l'architecture» (Caron, 1978, 6^e feuillet). Aucun plan de restauration globale n'avait été élaboré (Sarvonat, 1970, p. 2 et Le Barbenchon, 1973c, p. 1). Toutefois, cela ne semblait pas un inconvénient puisque: «il n'y a aucun risque à restaurer [sic] point par point, sans plan d'ensemble, en commençant par les maisons vacantes et incendiées» (Caron, 1978, 6^e feuillet). Les travaux devaient comprendre alors des fouilles archéologiques, une recherche historique, la démolition partielle ou totale des édifices et la reconstruction en «style ancien» (Gaumond, 1971a, pp. 24-29 et Léonidoff, s.d. (b), pp. 1-2).

Pendant que les recherches se poursuivaient, trois programmes de «restauration» virent le jour au sein du Bureau de coordination de Place-Royale en 1970 et 1971: ceux de Gaumond (1970a et b et 1971b), de Pierre-Georges Léonidoff (1971a, b, c, d et e) et de Jacques Le Barbenchon (1971). Ce dernier différa des précédents dans la mesure où y fut reconnue l'insuffisance de la documentation historique sur laquelle une restauration au sens strict devait s'appuyer. Il admettait alors que l'intervention à Place-Royale était davantage une reconstruction qu'une restauration de monuments historiques (Le Barbenchon, 1971, pp. 1-3). Le Bureau de coordination de Place-Royale adopta néanmoins un programme dit de «restauration» (1971a et b). Ce dernier se présentait comme une synthèse des projets élaborés précédemment et justifia en quelques pages ce qu'il entendait par «restauration», à savoir des démolitions des édifices récents et une reconstruction en style ancien «canadien-français» (BCPR, 1971a, pp. 1-4).

Par ailleurs, des études d'urbanisme et de rentabilité furent déposées en automne 1971, en particulier celle de l'urbaniste Jean Cimon. Cette dernière manifestait un désaccord avec les démolitions prévues des entrepôts Thibaudeau et de l'hôtel Brochu (Cimon, 1971, pp. 25-29). Cette étude fut rejetée le 7 décembre 1971 par le Bureau de coordination de Place-Royale (Cloutier *et al.*, 1978, pp. 24-25). En revanche, elle eut un certain impact en centrant le débat autour du problème des démolitions. Un dernier rapport, commandé par le ministre des Affaires culturelles, trancha cette question en faveur de la démolition de l'hôtel Brochu, en vue de la reconstruction de la batterie Royale à partir de ses ruines (La Haye et Ouellet, 1972, p. 20). Construite en 1691, cette batterie Royale avait été partiellement détruite en 1759, puis recouverte dans sa partie sud par un quai et deux hangars, pour disparaître complètement sous le cadre bâti à compter de 1840 (Picard, 1978, pp. 29-31).

L'hôtel Brochu fut démoli en 1974 et la batterie Royale reconstruite dès 1975 (Hébert, 1975). Cette année-là prenait fin également l'entente fédérale/provinciale conclue en 1970. Au surplus, depuis 1973, le concept de «quartier-musée» proposé par Le Barbenchon (1973a et b) était accepté officiellement par le

Bureau de coordination de Place-Royale (Cloutier *et al.*, 1978, p. 67). Les chantiers qui s'ouvrirent à cette époque n'étaient donc plus officiellement destinés à des « restaurations » de monuments historiques comme annoncé jusqu'alors, mais à des « reconstitutions ». C'est ainsi qu'en même temps qu'était reconstruite une batterie Royale complètement érodée, les vestiges concrets de l'« Abitation » de Champlain étaient inhumés sous de l'asphalte (Cloutier *et al.*, 1978, pp. 26-28).

En 1978, André Cloutier, Madeleine Gobeil-Trudeau et Luc Noppen mirent en évidence comment les « concepts de restauration » proposés jusque-là n'étaient pas conformes aux conventions internationales en matière de restauration de monuments historiques (Cloutier *et al.*, 1978, 1^{ère} partie). Pour y remédier, ils présentèrent un nouveau concept qui se voulait plus respectueux de ces conventions (Cloutier *et al.*, 1978). La même année, une réflexion sur l'intervention à Place-Royale s'imposa également à travers un colloque. Ce dernier réunissait deux tendances, l'une soucieuse de respecter les chartes internationales comme la Charte de Venise², l'autre souhaitant poursuivre dans la voie déjà engagée vers la destruction-reconstruction. Le colloque déboucha sur la volonté de respecter davantage, dans la dernière phase du projet, les monuments historiques (Colloque Place-Royale, 1978, pp. 189-190) bien que la plupart des démolitions fussent déjà, à cette date, accomplies.

Le projet d'aménagement de Place-Royale, dont on vient de récapituler les étapes, soulève un paradoxe: alors qu'à l'origine le but du projet était une restauration de monuments historiques et que les premiers programmes d'intervention se présentaient comme tels, un certain nombre d'édifices de Place-Royale ont en même temps été détruits et reconstruits à l'ancienne. Plus encore, les vestiges existants, qui provenaient réellement des débuts de la colonie, n'ont pas été mis en valeur par rapport à ce qui a été reconstruit. Nous pensons en particulier aux ruines de l'« Abitation » de Champlain enfouies dans le sol et aux vestiges des édifices éliminés lors des travaux parce que jugés trop vétustes (*Le Soleil*, 1972, p. 3). Ce paradoxe suggère que la restauration de monuments historiques n'était pas la réelle motivation de l'intervention à Place-Royale. Aussi, afin de découvrir le sens de cette méprise, nous proposons d'analyser les différentes catégories d'arguments avancés par les différents promoteurs du projet³.

LE DISCOURS JUSTIFICATEUR

Dès le départ, les intervenants élaborèrent un ensemble de textes qui devaient justifier la « restauration » de Place-Royale. Ces textes exprimaient leur conception du monument historique — toute l'architecture traditionnelle « canadienne-française » — et celle de la restauration — démolition des vestiges du XIX^e siècle et reconstruction dans un style « canadien-français » —. L'intervention, quant à elle, était justifiée au nom de l'intérêt historique, artistique, touristique et culturel. Pour ce qui est de la méthode, les promoteurs s'accordaient une grande liberté d'action au nom du caractère unique de Place-Royale: « La vocation de Place Royale doit se définir par rapport à ses propres conditions et ne pas s'inspirer des

solutions adoptées pour d'autres projets» (Le Barbenchon, 1973, pp. 7-8). Tout au plus, reconnaissait-on les mérites d'une certaine expérience française: «Il n'existe pas de recette pour faire une bonne ou une mauvaise restauration; il n'existe que des méthodes de procéder. À ce titre, l'expérience éprouvée, la réputation, l'esprit cartésien et méthodique des Français, à cet égard, m'apparaît comme digne d'un vif intérêt» (Léonidoff, 1971c, p. 5).

L'INTÉRÊT HISTORIQUE

La volonté d'intervention à Place-Royale témoigne d'abord d'un intérêt privilégié pour la période française. Ainsi, par exemple, cette dernière correspondait selon Robitaille à l'«âge d'or» de la place (1978, pp. 4-5). Il s'expliqua sur ce choix en évoquant «l'authenticité» des vestiges des édifices qui dataient de l'époque française (*ibid.*). Il ne donna toutefois aucune définition de ce terme, laissant entendre que les vestiges d'une histoire plus récente n'avaient aucun caractère d'authenticité. Gaumond, quant à lui, niait le caractère historique de tout édifice qui ne présentait plus les signes intérieurs de la tradition architecturale de la Nouvelle-France: «Il est évident que certaines maisons ne présentent plus d'intérêt architectural et historique, ayant perdu tout leur aménagement intérieur comme les voûtes, les foyers, les plafonds originaux, leur cage d'escalier et leurs boiseries» (Gaumond, 1971b, p. 2).

Mayrand était guidé lui aussi par l'idée d'un caractère historique à préserver: «Il faut prendre pour acquis que certains immeubles n'ayant aucun caractère historique ou, dans quelques cas, qui déparent malencontreusement par leur médiocrité l'ensemble de ce vieux quartier, devront être démolis pour dégager celui-ci» (*Le Soleil*, 13 avril 1968). Or, pour être digne d'intérêt historique, un édifice, selon lui, devait être «aussi conforme que possible à l'original français» (Mayrand, 1968c, p. 2). Pour les autres intervenants également, la «restauration» devait s'attacher uniquement «à ces trois siècles d'architecture [sic] pendant lesquels le style français a prévalu sans concurrence» (attribué à Léonidoff, s.d.)⁴, ou à un «état ancien», c'est-à-dire à «l'architecture traditionnelle du Canada français» correspondant à une époque entre 1680 et 1810 (*Comité de rénovation du Vieux-Québec*, 1971, p. 53).

En fait, la seule période architecturale jugée d'intérêt «historique» par les promoteurs du projet était cette époque où l'inspiration française régnait sans partage. Ainsi, seul le Régime français et les quelques décennies qui ont suivi auraient eu une valeur historique. Cette conception, il est important de le souligner, arrête l'histoire avec la fin, ou presque, du Régime français. Pourtant l'on sait, comme le rappelle Aloïs Riegl, qu'«historique» signifie simplement «tout ce qui a été et n'est plus aujourd'hui» et c'est pourquoi «toute activité humaine ou toute destinée dont il nous reste un témoignage peut prétendre à une valeur historique» (Riegl, 1984, p. 37). De ce fait, l'élimination des apports de toute une partie de l'histoire, telle que pratiquée à Place-Royale, peut difficilement être justifiée au nom d'un intérêt historique.

L'INTÉRÊT ARTISTIQUE

Également, seule l'architecture traditionnelle de la Nouvelle-France présentait, aux yeux des promoteurs, un intérêt artistique. Tout d'abord, Robitaille détermina les «principes esthétiques» de Place-Royale. Il montra que les principes d'organisation urbaine des places médiévales européennes, définis comme artistiques par Camillo Sitte et Pierre Lavedan, se retrouvaient à Place-Royale à l'époque française. Ainsi, il en déduisit que Place-Royale était à l'origine «esthétique». Or les édifices ayant été surélevés au XIX^e siècle, «l'harmonie architecturale» de départ aurait été modifiée. C'est pourquoi, d'après Robitaille, la place contemporaine n'était plus esthétique⁵ (Robitaille, 1978, pp. 6-9).

La valeur artistique de Place-Royale aurait ensuite tenu dans le savoir-faire canadien-français conjugué avec la tradition française. Morisset (1953, p. 36) souligne à cet égard: «Après trois générations et plus de constructeurs habiles et consciencieux, les matériaux n'ont plus de secrets pour nos artisans [...]. Quant aux proportions, la pratique ininterrompue de l'apprentissage et du compagnonnage favorise celles qui ont fait leurs preuves. Et toujours la tradition française joue dans tous les sens, vivante et souple». Plus encore, l'artisan constructeur de la Nouvelle-France était perçu comme un artiste qui «a dû inventer une méthode et une technique adaptées aux exigences de la modernité la plus avancée, en respectant à la fois le passé et l'instinct créatif qui surgit de génération en génération autour des mêmes bâtiments et des mêmes sites» (Mayrand, 1968a, appendice G). L'architecture canadienne-française aurait été également à l'image du «bon goût» des gens d'autrefois (Morisset, 1953, p. 36) ou du «goût sobre des bourgeois français de l'époque» (Gaumond, 1976, p. 24).

On faisait également ressortir la beauté de la place d'autrefois en comparaison avec la laideur de la place contemporaine. Place-Royale au XVIII^e siècle aurait été de «belle ordonnance» (BCPR, 1971a) tandis que les apports architecturaux des siècles suivants n'étaient, écrit-on, que des «scories», des «séquelles de l'industrialisation et du mercantilisme» (BCPR, 1971b, p. 5), ou une «gangue sans intérêt» (attribué à Léonidoff, s.d. (a), p. 2). Le Barbenchon, enfin, compara «l'effet produit» par Place-Royale à celui de l'Acropole d'Athènes: «On a le sentiment d'un lieu clos [à Place-Royale] bien qu'il soit desservi par quatre rues. L'axe de l'église, qui s'infléchit par rapport au grand axe de la place, ajoute encore à cet effet que l'on retrouve à l'Acropole d'Athènes» (1973a, p. 2). En comparant de la sorte Place-Royale à l'Acropole, dont personne ne conteste le statut d'œuvre d'art, l'auteur laisse donc sous-entendre que Place-Royale détient elle aussi une valeur artistique incontestable.

Autrement dit, les intervenants désignèrent l'architecture «canadienne-française» comme canon artistique, ce qui permettait de rejeter les productions architecturales qui ne correspondaient pas à cet idéal. Mais en fait ils montrèrent simplement en quoi consistait leur préférence sans pour autant démontrer l'autorité canonique de l'architecture de la Nouvelle-France. Le choix de ce canon a donc été subjectif. La décision de démolir ce qui ne correspondait pas à celui-ci a été de ce fait arbitraire.

Si l'on se réfère à Riegl, désigner de la sorte un canon artistique conduit à donner à la valeur d'art un caractère universel et absolu. Certes, la croyance en un idéal artistique a effectivement perduré jusqu'au XIX^e siècle mais, depuis le début du XX^e siècle, il a fallu se résoudre «à tirer les conséquences nécessaires du développement historique, et à tenir toute création artistique du passé pour irrémédiablement révolue et donc entièrement dépourvue de toute autorité canonique» (Riegl, 1984, p. 41). Si les œuvres anciennes sont admirées encore aujourd'hui, c'est donc parce qu'elles répondent au «vouloir artistique moderne» (*ibid.*). Par conséquent, toujours selon Riegl, il n'y a pas de valeur d'art absolue mais «une valeur d'art actuelle et relative»⁶. En résumé, il n'y aurait pas de canon artistique dont les principes pourraient être, comme on l'a prétendu dans le cas de Place-Royale, établis de façon immuable.

L'INTÉRÊT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Si l'on suit à la lettre le raisonnement précédent, on s'aperçoit qu'il aboutit à la désignation d'un canon artistique correspondant aux vestiges de l'architecture traditionnelle encore existants à Place-Royale. Par conséquent, ce raisonnement justifierait tout au plus la démolition des apports architecturaux du XIX^e siècle et par la suite la mise en valeur des vestiges du XVII^e et du XVIII^e siècles. Or le programme d'intervention est allé beaucoup plus loin: les édifices ont été reconstruits en style ancien, causant ainsi une confusion entre les vestiges authentiques et ce qui a été ajouté. La valeur historique et artistique des édifices ne pouvant pas justifier les reconstructions, l'intérêt touristique et (pseudo) culturel a dû prendre la relève.

En effet, le quartier de Place-Royale apparaissait comme «un trésor» qui pouvait «devenir une incroyable richesse touristique» (BCPR, 1971b, p. 2). L'atout du site résidait, selon les promoteurs, dans son caractère français. Ainsi, nulle part ailleurs sur le continent américain, les touristes n'auraient l'occasion de goûter à l'ambiance des villes françaises:

«C'est [Place Royale] un trésor pour les Nord-Américains [...] parce qu'ils y découvrent l'atmosphère de l'ancien monde. Le nombre grandissant de visiteurs américains est une preuve irréfutable; ils ne viennent sûrement pas pour admirer nos nouveaux gratte-ciel! [...]. Il n'y a qu'un secteur où il soit possible de ressusciter la vieille capitale de la Nouvelle-France, pour le plus grand plaisir des visiteurs et le plus grand bénéfice des Québécois: c'est le quartier Place Royale» (*ibid.*).

Cependant, pour retrouver cette «ambiance européenne», il fallait que ce quartier retrouve son caractère habité et commercial. Comme les vestiges de l'époque française étaient en réalité peu nombreux, seule une «reconstitution» pouvait répondre à cette condition:

«Il s'agit surtout de recréer une atmosphère, de faire revivre des bâtiments anciens dans une ordonnance harmonieuse, en évitant de leur donner l'aspect uniforme d'une époque déterminée, ce qui serait artificiel et tout à fait discutable. D'autant qu'en raison du manque de documentation et pour des motifs d'ordre pratique, on ne peut prendre

un parti architectural remontant au-delà de l'incendie de 1682. À compter de cette date limite, on tente de reconstituer toutes les caractéristiques de l'architecture traditionnelle du Québec, qui, au cours de deux siècles et demi, s'est rattachée à la tradition française» (BCPR, 1971b, p. 4.).

Cette idée de «reconstitution», ou de musée à l'échelle de tout le quartier, était également confortée par l'intérêt culturel d'une telle entreprise car, selon les intervenants, «pour connaître un milieu de vie, aucun cinéma, aucune projection, aucun livre ne peut remplacer l'expérience d'être transporté dans le passé» (*Colloque Place Royale*, 1978, p. 166).

Or le Vieux-Québec était fortement imprégné de style «victorien» et n'offrait que peu de témoignages français. Place-Royale était alors perçue comme «le seul modèle qui leur reste [les Québécois] de l'architecture urbaine de leurs ancêtres [...], la seule véritable qui nous reste pour attester notre présence plus de trois fois centenaire dans la vallée du Saint-Laurent» (BCPR, 1971b). Par conséquent, on souhaitait que ce lieu raconte l'histoire de la Nouvelle-France: «Ce lieu privilégié doit être traité comme le centre d'interprétation par excellence de l'histoire, de l'architecture et de l'archéologie des XVII^e et XVIII^e siècles» (*Colloque Place Royale*, 1978, p. 166).

Soulignons que, même après les premières reconstructions, les intervenants continuèrent à parler de «concepts de restauration». Ils donnaient ainsi aux nouveaux édifices en place une valeur de monuments historiques à laquelle eux ne pouvaient en réalité prétendre, puisque récemment reconstruits. Ces reconstitutions passaient pour un «patrimoine» qui devenait ainsi le symbole vivant de la culture canadienne-française. À ce propos, les interventions des promoteurs, au *Colloque Place Royale* de 1978, étaient significatives:

«C'est à Place Royale que pendant plus d'un siècle se situe la capitale des territoires français d'Amérique [...]. C'est là que s'élève l'église Notre-Dame-des-Victoires, symbole de notre résistance aux attaques des Britanniques. Enfin, c'est vers cette ville basse que se concentrent les bombardements de 1759. La chute de Québec cette année-là mit fin au rêve français d'un empire colonial sur le continent américain [...]. La Place Royale constitue le chaînon manquant à l'interprétation complète de ce patrimoine. Ce haut lieu du fait français devient le lien privilégié entre l'ancien Canada et le Québec d'aujourd'hui» (*Colloque Place Royale*, 1978, pp. 165-167).

Un dessein idéologique et politique a donc soutenu le projet de Place-Royale. Ce dernier visait la création dans le Vieux-Québec d'un patrimoine canadien-français auquel les Québécois pussent s'identifier. Ainsi, certains évoquèrent, comme justification de leur geste, l'intérêt national du projet: «Il ne faudrait pas, sous prétexte de tout conserver, ramener à un strict niveau local, ce projet d'envergure nationale» (*Colloque Place Royale*, 1978, pp. 165-167). D'autres insistaient sur l'affirmation de l'identité québécoise dans ce programme: «L'histoire de la restauration de la Place Royale est le reflet d'un Québec qui prend conscience de lui-même [...]. Décrier inconditionnellement les gestes accomplis par les

pionniers de la restauration au Québec équivalait à adopter une attitude intellectuelle qui blesse notre fierté nationale» (*Colloque Place Royale*, 1978, p. 85).

ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE

Cette première analyse du projet de «restauration» de Place-Royale permet d'ores et déjà de discerner trois pistes de recherche.

LA CONCEPTION DU MONUMENT HISTORIQUE À PLACE-ROYALE

Un parti pris artistique en faveur de l'architecture de la Nouvelle-France a prédominé sur le strict intérêt historique dans le choix du monument historique. Ainsi, une certaine valeur artistique a conduit à désigner un monument⁷ doté d'une valeur de remémoration, mais qui n'a pas de valeur historique en soi, puisque reconstruit. L'intérêt exclusif pour une expression artistique particulière — canadienne-française en l'occurrence — altérerait l'intérêt historique des monuments eux-mêmes. Élevée au rang de canon, cette préférence artistique est imposée au détriment de la valeur historique intrinsèque des édifices. Il nous paraît clair qu'une préférence artistique n'est pas un critère objectif et absolu. Elle ne peut donc prétendre fonder la désignation d'un monument historique.

Selon Riegl, une politique de conservation du patrimoine doit considérer la valeur artistique des monuments dans une perspective historique (Riegl, 1984, pp. 40-42). Le monument d'art n'a dès lors d'intérêt que s'il représente «un stade déterminé de l'évolution des arts plastiques». Si une valeur purement artistique permet d'apprécier les œuvres d'art indépendamment de leur place dans l'histoire, cette appréciation dépendra des individus et des époques. On ne peut donc pas définir un canon artistique universel et intangible. De plus, la valeur artistique étant en soi une valeur fluctuante et actuelle, elle n'a pas véritablement, comme la valeur historique, une valeur de remémoration (*ibid.*; cf. aussi Richard, 1989). Par conséquent, la valeur artistique peut s'opposer à la valeur historique comme ce fut le cas à Place-Royale. Du coup, la notion de monument historique est biaisée.

LE PROCÉDÉ DE JUSTIFICATION DU PROJET DE «RESTAURATION»

Au départ, et pendant plusieurs années, il fut question de «restauration» de monuments historiques. La restauration est, selon Françoise Choay, une «opération consistant à rendre, au moyen de techniques appropriées, leur intégrité à toutes les parties l'ayant perdue, d'une œuvre d'art et, en particulier, d'un édifice ou d'un ensemble d'édifices» (Choay, 1988b, p. 587; cf. aussi UNESCO, 1973). Les positions internationalement adoptées en matière de restauration, à l'époque du projet de Place-Royale, étaient exprimées dans la *Conférence d'Athènes* de 1931 et surtout dans la *Charte de Venise* de 1964⁸. Les principes essentiels de restauration prévalant alors étaient les suivants: tout d'abord, la restauration devait se réduire au minimum en visant davantage la réparation et la consolidation. Ensuite, toutes les

époques du passé sans exclusion devaient être respectées. Également, une recherche archéologique, complétée par des photos de l'état initial et de toutes les étapes, devait être effectuée. Enfin, les éléments neufs apportés par la restauration devaient être clairement mis en évidence (*Charte de Venise*, 1964).

Présentée comme une restauration, l'intervention à Place-Royale aurait de ce fait été motivée par la volonté de conserver et de mettre en valeur des vestiges historiques. En employant le terme de restauration, on mettait l'accent sur l'idée d'une certaine authenticité historique cautionnée par des méthodes scientifiques rigoureuses. La réalité par contre fut tout autre. L'intervention pratiquée apparaît en effet davantage comme une «reconstruction sur la base de documents écrits et/ou iconographiques d'un édifice ou d'un ensemble d'édifices disparus ou très endommagés» (Choay, 1988c, p. 569). Il s'agissait en fait d'une reconstitution. Or, ce type d'intervention a été reconnu, dès la *Conférence d'Athènes* de 1931, comme allant à l'encontre des principes mêmes de restauration de monuments historiques (*ibid.*). L'opération effectuée à Place-Royale est donc non conforme aux principes admis à cette époque et aujourd'hui encore par la communauté scientifique internationale.

Alors pourquoi les promoteurs ont-ils eu recours au terme de restauration? Une première analyse suggère que le raisonnement des intervenants était, dès le départ, opposé à l'idée même de restauration. Une préférence artistique a conduit à la démolition de certains vestiges et le choix d'une vocation touristique et culturelle prépondérante pour ce site a conforté une reconstruction. Il n'était donc pas question de mise en valeur des particularités archéologiques et historiques réelles de ce lieu. L'utilisation du mot restauration était donc fallacieuse et ne pouvait servir qu'à apporter une certaine crédibilité au projet. En donnant l'illusion de la nécessité et de la rigueur scientifiques, on aurait de la sorte légitimé un programme qui relève davantage de l'idéologie et, comme nous l'avons vu plus haut, de l'industrie touristique et culturelle. En d'autres termes, toute une argumentation a été déployée à l'occasion des différents projets à Place-Royale, afin de fonder en droit et en raison un dessein idéologique et économique.

UTILISATION DU MONUMENT HISTORIQUE À DES FINS IDÉOLOGIQUES

Quel serait alors le dessein idéologique qui se profilerait sous couvert de restauration? Il semblerait que le nationalisme québécois — dont on connaît l'importance à l'époque — a conduit les intervenants, non pas à restaurer les monuments historiques de Place-Royale, mais à créer un symbole national. Noppen suggère que le réaménagement de Place-Royale a été fortement conditionné par cette idéologie nationaliste (Noppen, 1986, p. 14; et cf. aussi Robitaille, 1980, p. 101). Ainsi conçu, nous pouvons avancer que le monument aurait servi de preuve authentifiant l'existence historique de la nation québécoise. On lui aurait conféré un rôle idéologique et politique.

Selon Marc Guillaume, l'idéologie et le politique utilisent le fait que le monument a l'avantage, par rapport aux autres témoins de l'histoire comme le

document, de donner l'illusion de ne pouvoir mentir puisqu'il échappe au langage «dont une dimension constitutive est le mensonge». La force d'un monument serait «d'apporter à la fiction du passé [...] la caution de sa matérialité et de sa visibilité» (Guillaume, 1980, p. 184). Ainsi, à Place-Royale, la mise en évidence — au détriment des autres — d'une seule couche de l'histoire à travers le monument replacerait le présent dans la continuité d'un certain passé. Un lien direct serait établi entre un passé auquel on s'identifie et le présent, en oubliant un passé récent dont on cherche à éliminer toute trace. On donne alors la garantie à travers le monument d'un passé commun et d'un espace propre auxquels une nation peut s'identifier. C'est pourquoi l'utilisation politique du monument historique aurait comme dessein «d'accorder la représentation historique au projet politique, de faire servir le passé à la crédibilité du présent» (Guillaume, 1980, p. 185).

*
* *

Les hypothèses de notre projet de recherche peuvent se résumer de la façon suivante: l'idéologie nationaliste et l'intérêt économique auraient été les motivations du projet de destruction-reconstitution du quartier de Place-Royale. Les promoteurs auraient masqué ces dernières en utilisant un concept de restauration de monuments historiques biaisé, puisque fondé sur la désignation arbitraire d'un canon artistique correspondant à l'architecture de la Nouvelle-France. Ces hypothèses seront développées et approfondies dans une phase ultérieure de travail, qui verra à les confronter au contexte sociologique et idéologique du Québec à l'époque du projet et à la problématique de la restauration des monuments historiques en Amérique du Nord.

NOTES

- 1 Cette recherche se situe dans le cadre d'un programme de doctorat en urbanisme et aménagement sous la direction du professeur Françoise Choay.
- 2 La *Charte de Venise* est la charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments historiques qui a été adoptée en 1964. Elle préconise notamment le respect du monument et de toutes les époques historiques (ICOMOS, 1964).
- 3 Notre analyse est basée sur un ensemble de textes que nous avons pu consulter grâce au Centre de documentation sur Place-Royale (ministère des Affaires culturelles) et aux Archives nationales du Québec. Cloutier *et al* (1979) donnent des extraits de certains textes en annexe de leur rapport.
- 4 L'ensemble des textes suivants ne sont pas signés: *Étapes de la restauration de la Place Royale*, 3 p.; *Le processus de travail*, 9 p.; *Le facteur humain dans la restauration*, 4 p.; *Nomenclature historique*, 2 p.; *Le choix d'un parti architectural*. Ils ont été attribués par Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen, à Léonidoff (Cloutier *et al*, 1978, p. 94).
- 5 En réalité, Robitaille démontra tout au plus qu'il y eut un changement dans le contenu artistique de Place-Royale sans pour autant prouver que celle-ci n'avait plus de valeur artistique après qu'elle avait été modifiée.
- 6 Il faut ajouter que, aujourd'hui, cette attitude s'est imposée parmi les historiens de l'art et les professionnels du patrimoine et qu'elle inspire l'ensemble des chartes et des législations nationales et internationales relatives à la conservation des monuments historiques (Choay, 1988a, p. 430).

- 7 Selon Choay (1988a, p. 430), un monument historique est un «artéfact présentant une valeur pour l'histoire, et par extension pour l'histoire de l'art, au nom desquelles il doit faire l'objet d'une protection, indissociable de son statut».
- 8 Ces deux textes se situaient dans la continuité de la Charte de restauration de Camillo Boito de 1883 qui était elle-même une synthèse des positions extrêmes de Eugène-Emmanuel Viollet-Le-Duc — préconisant une restauration complète voire une reconstitution — et de John Ruskin — souhaitant un simple entretien et non une restauration — (Choay, 1988b, p. 589). Ils tenaient ainsi compte de l'évolution historique de la réflexion dans le domaine de restauration.

BIBLIOGRAPHIE

- BUREAU DE COORDINATION DE PLACE ROYALE (1971a) *Concept de restauration*. Inédit.
- _____ (1971b) *La Place Royale. Un trésor qu'il ne faut pas dilapider*. Inédit.
- CARON, F. (1978) *Étude d'impact ou bilan critique de la Place Royale à Québec*. Inédit.
- CHOAY, F. (1988a) Monument historique. In *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, pp. 430-433.
- _____ (1988b) Restauration. In *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, pp. 587-589.
- _____ (1988c) Reconstitution. In *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, p. 569.
- _____ (1992) *L'allégorie du patrimoine*. Paris, Seuil.
- CIMON, J. (1971) *Schéma de réaménagement de Place Royale*. Québec.
- CLOUTIER, A., GOBEIL-TRUDEAU, M. et NOPPEN, L. (1978) *La restauration à la Place Royale de Québec. Une étude sur les concepts et sur la nature des interventions. Le choix d'un concept actualisé: une proposition*. Québec, Université Laval.
- Colloque sur Place Royale. Les actes du colloque (1979) Québec, Direction de l'Inventaire des biens culturels.
- Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec (1970) *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec*. Québec, Service d'urbanisme de la ville de Québec.
- Entente Canada-Québec sur les zones spéciales du Québec (1970) Trois-Rivières, Sept-Iles.
- GAUMOND, M. (1965) *La maison Fornel*. Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- _____ (1970a) *Concept de rénovation d'un quartier urbain*. Inédit.
- _____ (1970b) *Place Royale. Concept de rénovation*. Inédit.
- _____ (1971a) *La Place Royale, ses maisons, ses habitants*. Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- _____ (1971b) *Concept général de restauration, ressusciter un quartier ancien*. Inédit.
- _____ (1978) *Les vieux murs témoignent. Le collège des Jésuites, la première église de Saint-Joachim, la maison Fornel*. Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- GUILLAUME, M. (1980) *La politique du patrimoine*. Paris, Éditions Galilée.
- HÉBERT, J.-C. (1975) *Batterie Royale. Rapport de synthèse sur les plans de restauration*. Inédit.
- ICOMOS (1966) *La Charte de Venise de 1964. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments historiques et des sites*. Paris, UNESCO.
- LA HAYE, J.-C. (1972) *Rapport sur l'aménagement de Place Royale à Québec*. Montréal, La Société La Haye et Ouellet.
- LE BARBENCHON, J. (1971) *Restauration à la Place Royale*. Inédit.
- _____ (1973a) *Le concept de rénovation de la Place Royale*. Inédit.
- _____ (1973b) *Objectifs et priorités du BCPR*. Inédit.
- _____ (1973c) *Rapport annuel 1972-1973*. Inédit.
- LÉONIDOFF, P.-G. (1971a) *Essai d'introduction à une philosophie de la restauration*. Inédit.

- _____ (1971b) *Concept global de restauration de Place Royale*. Inédit.
- _____ (1971c) *Travaux de recherches préliminaires effectués à Paris, dans le cadre des travaux de restauration de Place Royale, entre le 28 et le 31 décembre 1970 et du 4 au 6 janvier 1971*. Inédit.
- _____ (1971d) *Le processus de travail*. Inédit.
- _____ (1971e) *Le facteur humain dans la restauration*. Inédit.
- _____ (attribué à) (s. d. (a)) *Le choix du parti architectural*. Inédit.
- _____ (s. d. (b)) *Étapes de réalisation. Types de restauration*. Inédit.
- Loi concernant la Place Royale de Québec* (12 août 1967). Lois refondues du Québec, chap. 25, 15-16 Eliz. II.
- MAYRAND, P. (1966) *Recommandations sommaires pour la restauration et l'aménagement de la Place Royale et ses annexes*. Québec.
- _____ (1968a) *Les sources de l'art en Nouvelle-France. Catalogue et documentation pour une exposition*. Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- _____ (1968b) *La Place Royale redeviendra-t-elle française?* Québec, Commission des monuments historiques.
- MORISSET, G. (1^{er} mars 1953) L'hôtel Chevalier à Québec. *La Patrie*, pp. 36-37.
- _____ (1955) *Mémoire sur l'hôtel Chevalier à Québec*. Québec, Commission des monuments historiques, 1955.
- NOPPEN, L. (1986) L'image française du Vieux-Québec. *Cap-aux-Diamants*, 2, n°2, pp. 13-17.
- NOPPEN, L., PAULETTE, C. et TREMBLAY, M. (1979) *Québec. Trois siècles d'architecture*. Québec, Éditions Libre Expression, 1979.
- PICARD, F. (1978) *La batterie royale de la fin du XVII^e siècle à la fin du XX^e siècle*. Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- RICHARD, M. (1989) *L'environnement-mémoire: considérations sur le transitoire et le transhistorique*. Québec, Université Laval, Faculté des Lettres, thèse de doctorat non publiée.
- RIEGL, A. (1984) *Le culte moderne des monuments. Son essence, sa genèse*. Paris, Seuil.
- ROBITAILLE, A. (1960) *Aménagement de la Place Royale à Québec*. Québec, Commission des monuments historiques.
- _____ (1961) *Hôtel Louis XIV. Projets de transformation, d'agrandissement et de restauration*. Inédit.
- _____ (1962) *Aménagement de la Basse Ville de Québec*. Québec. Commission des monuments historiques.
- _____ (1978) *Place Royale de Québec. Témoignage: 1960-1976*. Mémoire présenté au colloque sur Place-Royale. Inédit.
- _____ (1980) Le témoignage de l'Amérique française. *Actes du colloque organisé par la section française de l'ICOMOS à Toulouse*, pp. 98-101.
- SARVONAT, B. (1970) *Restauration de la Place Royale. Note confidentielle*. Inédit.
- UNESCO (1973) *La conservation et la restauration des monuments et des bâtiments historiques*. Paris, UNESCO.
- VILLANDRÉ, G. (1968) *Plan directeur pour la restauration et l'aménagement d'un secteur historique de la ville de Québec: la cité Champlain (Place Royale)*. Québec.

(Acceptation définitive en avril 1992)

CARTOGRAPHIE

Conception:
Louise Marcotte
André G. Lavoie

Réalisation:
André G. Lavoie